

LA FÉDÉRATION AGROALIMENTAIRE RÉGIONALE S'ENGAGE À VOS CÔTÉS !



**EN 2023, VOUS AVEZ BESOIN DE CANDIDATS ORIENTÉS
VERS LES MÉTIERS DE L'AGROALIMENTAIRE ?**

**ATTRIBUEZ LE SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE
À L'ARIA SUD !**

L'ARIA Sud déploie un programme
d'actions destiné à renforcer
l'attractivité des métiers et du secteur
agroalimentaire

L'ARIA SUD VOUS MET EN RELATION AVEC DES PUBLICS CIBLES

DES RENCONTRES en partenariat avec l'institut de formation



- Echanges avec les collégiens et lycéens dans les établissements scolaires de la région
- Organisation de visites en entreprise pour les demandeurs d'emploi,
- Collaboration avec des GEIQ régionaux pour l'insertion des personnes éloignées de l'emploi



DES MANIFESTATIONS D'ENVERGURE

FORINDUSTRIE
L'UNIVERS EXTRAORDINAIRE

FORINDUSTRIE : l'expérience 100% digitalisée à la découverte de l'industrie, ses métiers et ses innovations en région Sud et Corse, orientée vers les étudiants



SEMAINE Nationale de l'EMPLOI AGROALIMENTAIRE : favoriser l'attractivité de la filière agroalimentaire, faire connaître ses métiers, ses formations et faciliter les recrutements

DES PARTENARIATS

- Conventions avec le Rectorat, Pôle Emploi, le Conseil Régional, ...
- Interventions auprès des acteurs du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)
- Réalisation d'études sur les métiers et les formations agroalimentaires (Diagnostic DICTIA,...)
- Participation active au club sectoriel Agroalimentaire de Pôle Emploi



L'ARIA Sud organise ou collabore à des manifestations pour créer des opportunités de rencontre et faciliter la mise en relation entre entreprises et candidats potentiels.

Un travail de fond pour éclairer, sensibiliser et séduire les futurs candidats.

L'ARIA SUD MET A VOTRE DISPOSITION DES OUTILS DE COMMUNICATION

SITE EMPLOI-AGROALIMENTAIRE-PACA.COM

Utilisez le site «emploi-agroalimentaire-paca.com»

EMPLOI agroalimentaire PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Vous informer Les métiers Je suis candidat Je suis une entreprise

CEPASCO

Activité : Importateur et triturateur d'épices

Localisation : Gémenos

Année de création : 1876



Véritable plateforme dédiée aux entreprises agroalimentaires régionales, vous y trouverez :

- les actions menées en faveur de l'attractivité du secteur et des métiers
- un espace pour déposer vos offres d'emploi
- la possibilité de mettre en valeur votre marque employeur et votre politique de recrutement
- une CVthèque de profils spécialisés en agroalimentaire

RESEAUX SOCIAUX

L'ARIA Sud déploie une communication forte auprès des candidats potentiels et prescripteurs sur les réseaux sociaux pour promouvoir :

- votre marque employeur
- vos métiers et collaborateurs
- vos opportunités d'emploi



Participez à la Websérie

«Je viens bosser dans l'agroalimentaire»



Vous recrutez, organisez des visites de votre usine, participez à un forum emploi... Informez-nous, nous communiquerons votre initiative sur nos réseaux sociaux !

L'ARIA Sud initie ou participe à des opérations pour faire découvrir les métiers de l'agroalimentaire et donner une image attractive du secteur.

Un travail de fond pour éclairer, sensibiliser et séduire les futurs candidats.

J'ATTRIBUE LE SOLDE DE MA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ARIA SUD



COMMENT ?

L'attribution est à faire directement via la plateforme de collecte SOLTEA.



Solde de la taxe d'apprentissage



2023 : les 3 étapes à connaître

→ **CALCULER**
le montant dû
**au titre de la masse
salariale 2022.**



→ **DÉCLARER
et PAYER**
ce montant à l'Urssaf ou à
la MSA via la **DSN d'avril
2023 (5 ou 15 mai 2023).**



→ **RÉPARTIR**
vers le ou les établissements
d'enseignement, les organismes
d'insertion ou d'orientation professionnelle
de votre choix **via la plateforme SOLTéA
à compter de fin mai/début juin 2023.**



1. En vous connectant à la plateforme SOLTEA mise en place par la caisse des dépôts et consignations : <https://www.soltea.gouv.fr>

2. En recherchant l'**ARIA Sud** avec son numéro de **SIRET : 353 998 107 00042**
3. En attribuant tout ou partie de votre solde à l'**ARIA Sud**



POURQUOI ?

Pour profiter des actions de soutien et de valorisation des métiers de l'agroalimentaire mises en œuvre par mon organisation professionnelle régionale.

Le versement du solde de la Taxe d'Apprentissage (13%) est obligatoire.



COMBIEN ?

Solde 2023 = Taxe d'Apprentissage 2023 x 13 %

(Rappel - Taxe d'Apprentissage 2023 = 0,68% de la masse salariale brute 2022).

ARIA SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur

100 Rue Pierre Bayle Cité de l'alimentation - BP 11548 84140 Montfavet

04 90 31 55 19

contact@ariasud.com

LinkedIn ARIA Sud
<https://www.linkedin.com/company/ariasud/>

www.ariasud.com